

SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

Décision 10 mai 1989

Decisione 795

700e anniversaire de la Confédération: Journée des relations internationales
 1991 à Berne (Tag der internationalen Beziehungen 1991), le 14 juin 1991

Vu la proposition du DFAE et du DFEP du 25 avril 1989 et le rapport
 complémentaire du 9 mai 1989

Vu les résultats de la procédure de co-rapport et après délibérations, il est

décidé:

1. Il est pris connaissance du concept de la Journée des relations internationales 1991 (Tag der internationalen Beziehungen 1991), décrit en annexe 2, dont la date et le lieu proposés sont approuvés.
2. Le cercle des participants est défini selon variante 2 de l'annexe 1.
3. Le DFAE est autorisé à prendre, en étroite collaboration avec le délégué, toutes dispositions utiles en vue de mettre au point, d'entente avec les représentants du canton, de la ville de Berne et du Parlement, le programme définitif de la Journée internationale; il le soumettra au Conseil fédéral le moment venu, d'entente avec le DFEP.
4. Le DFAE est autorisé à inclure dans ses budgets 1990 et 1991 les moyens nécessaires au recrutement temporaire de une à deux unités d'auxiliaires en vue de l'accomplissement des tâches concernant les festivités de caractère international dans le cadre du 700e anniversaire (Journée internationale et autres manifestations).

Pour extrait conforme,
 le secrétaire

Protokollauszug an:			
ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage			
z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	EDA	8	-
X	EDI	3	-
X	EJPD	3	-
X	EMD	4	-
X	EFD	7	-
X	EVD	5	-
X	EVED	5	-
X	BK	1	-
X	EFK	2	-
X	Fin.Del.	2	-

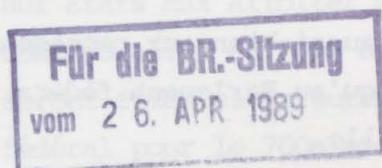


DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

371.1

Berne, le 25 avril 1989



Au Conseil fédéral

**700e anniversaire de la Confédération:
Journée des relations internationales 1991 à Berne (Tag der internationalen Beziehungen 1991), le 14 juin 1991**

Par note du 26 janvier 1989, nous vous avons informés de l'état général des préparatifs en vue de réaliser les festivités et activités prévues pour commémorer le 700ème anniversaire de la Confédération.

Nous vous proposons ci-après d'approuver le concept du programme de la Journée internationale qui se tiendra le 14 juin 1991 à Berne.

1. Objectif de la Journée internationale

Pour marquer l'interdépendance des liens qui unissent la Suisse au monde et, aussi, pour souligner notre ouverture sur la communauté des nations, la trilogie des fêtes commémoratives comporte un volet international intitulé: "Fête de la solidarité: la Suisse dans le monde". En même temps qu'elle y associe de hauts représentants étrangers, la cérémonie internationale prévue à Berne doit marquer, avec l'anticipation voulue, le lancement de la partie internationale des festivités et activités prévues sur le plan fédéral. Le message du Conseil fédéral du 1er juin 1988 relève le caractère à

la fois officiel (solennel) et international de cette cérémonie dont la célébration, dans la capitale fédérale, coïncidera avec le 800e anniversaire de la Ville de Berne.

2. Date, lieu et participants

La date du 14 juin conviendrait aussi bien aux représentants du Canton et de la Ville de Berne, qu'au Parlement fédéral, dont la session d'été prendra fin la veille.

L'hémicycle de l'Assemblée fédérale constituerait sans doute le cadre le plus digne et le plus approprié pour accueillir la cérémonie. Y prendraient part: le Conseil fédéral (in corpore), les présidents et vice-présidents des deux Conseils législatifs et un nombre restreint de députés (présidents des fractions); des représentants du Tribunal fédéral, de l'Armée, des Eglises, du Gouvernement du Canton et de la Ville de Berne, deux membres - au plus - des autres gouvernements cantonaux; les chefs de missions diplomatiques et d'institutions internationales ayant leur siège en Suisse seraient naturellement aussi invités.

Pour donner à cet évènement - couvert par les médias - un retentissement à notre mesure, il y aurait lieu d'y convier un nombre approprié d'hôtes étrangers, représentant les pays les plus directement liés à notre histoire, aux valeurs politiques et humanitaires qui nous sont chères. Au vu du nombre limité de places disponibles (hémicycle, tribunes et abords immédiats), l'invitation de ces personnalités étrangères implique nécessairement un choix (annexe 1). Vous remarquerez que cette annexe 1 comporte deux variantes, la première, plus extensive: Représentants des Neutres européens et des titulaires du Prix Nobel de la Paix, la deuxième, plus restrictive: sans les 2 catégories prénommées. A toute bonne fin, l'annexe 3, également jointe, dresse la liste des titulaires (institutions ou personnalités en vie) du Prix Nobel de la Paix.

3. Déroulement

Pour le déroulement de la cérémonie, un projet de programme cadre a également été établi (annexe 2), qui rencontre l'approbation de principe des représentants des autorités bernoises et du Conseiller aux Etats Max Affolter qui préside le groupe du Parlement pour la commémoration du 700e anniversaire. Les détails de ce programme seront fixés ultérieurement, d'entente avec le Délégué du Conseil fédéral pour le 700e et les partenaires précités, de manière à ce que les invitations destinées aux hôtes étrangers leur parviennent à temps.

4. Coûts et personnel

Au budget de la Fête de la solidarité du Délégué a été inscrit un montant de frs. 200'000.- pour financer l'ensemble de la Journée internationale à Berne. Il est à prévoir que les dépenses pour la participation du corps diplomatique à cette Journée et diverses autres manifestations de l'année commémorative vont occasionner des frais supplémentaires, non compris dans les frs. 200'000.- susmentionnés.

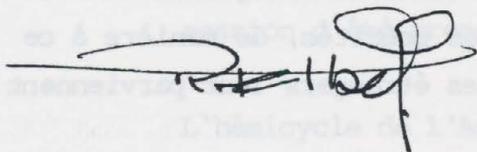
Dans ce contexte, le Département fédéral des affaires étrangères va insérer dans le budget pour 1991 frs. 150'000.- à titre de dépenses extraordinaires et imprévus (rubrique: 0.103.201.02/6, "Repräsentationskosten und dienstliche Auslagen; Bundesrat").

Il est évident que le surcroît de travail dû à l'organisation des manifestations précitées à caractère international nécessite l'engagement pour les années 1990 et 1991 d'une à deux personnes supplémentaires (auxiliaires). Le DFAE inclura ces demandes aux budgets 1990 et 1991.

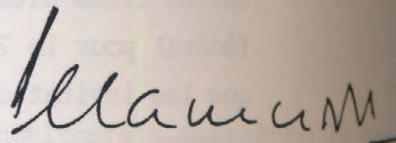
5. Proposition

Vu ce qui précède, nous vous proposons de prendre les décisions selon le dispositif ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES



DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



Annexes mentionnées

Pour co-rapport à:

- DFI
- DFJP
- DFM
- DFF
- DFTCE
- ChF

Extrait du procès verbal

à tous les départements
et à la Chancellerie fédérale

Annexe 1
(Variante 1)

TAG DER INTERNATIONALEN BEZIEHUNGEN
Freitag 14. Juni 1991

700e anniversaire de la Confédération:
Journée des relations internationales 1991 à Berne (Tag der internationalen Beziehungen 1991), le 14 juin 1991

Vu la proposition du DFAE et du DFEP du 25 avril 1989
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé:

1. Le Conseil fédéral prend connaissance du concept de la Journée des relations internationales 1991 (Tag der internationalen Beziehungen 1991), décrit en annexe 2, et en approuve la date et le lieu proposés.
2. Le cercle des participants est défini selon variante 1 (variante 2) de l'annexe 1.
3. D'autoriser le DFAE, en étroite collaboration avec le Délégué, à prendre toutes dispositions utiles en vue de mettre au point, d'entente avec les représentants du Canton, de la Ville de Berne et du Parlement, le programme définitif de la Journée internationale; il le soumettra au Conseil fédéral le moment venu, d'entente avec le DFEP.
4. D'autoriser le DFAE à inclure dans ses budgets 1990 et 1991 les moyens nécessaires au recrutement temporaire de une à deux unités d'auxiliaires en vue de l'accomplissement des tâches concernant les festivités de caractère international dans le cadre du 700e anniversaire (Journée internationale et autres manifestations).

Pour extrait conforme,
Le secrétaire:

Beilage 1
(Variante 2)

TAG DER INTERNATIONALEN BEZIEHUNGEN
Freitag 14. Juni 1991

<u>Kategorien</u>	<u>Personenzahl</u>
1. <u>Delegation der fünf "Nachbarländer"</u> (je 3 Pers.) - Aussenminister	<u>15</u>
2. <u>CD</u> - Botschafter (in Bern akkr.) mit Sitz in Bern mit Sitz im Ausland	<u>133</u> 73 60
3. <u>Chefs von I.O. in der Schweiz</u> - Genf : vgl. Punkt 6 "UN-Organisation" - Bern - Zürich - Lausanne - übrige	<u>5</u> 2 1 1 ?
4. <u>Europäische Repräsentanten :</u> <u>Europarat :</u> -- Generalsekretär -- Präsident des Ministerkomitees -- Präsident der Parlamentarischen Versammlung <u>EFTA :</u> -- Generalsekretär <u>EG :</u> -- Präsident der Kommission	<u>5</u> 1 1 1 1 1 1
5. <u>UN-Organisation</u> - Generalsekretär - Stellv. Generalsekretär (Genf)	<u>2</u> 1 1
T O T A L (ohne inländische Gäste)	<u><u>160</u></u>

Programmwurf

TAG DER INTERNATIONALEN BEZIEHUNGEN

(Freitag, den 14. Juni 1991)

Donnerstag, den 13. Juni 1991

- Beginn der Anreise der nach Bern eingeladenen Gäste, bzw. Delegationen, wie :
 - Delegationen der Nachbarländer (Aussenminister)
 - * - Delegationen der Neutralen Länder (Schweden, Finnland)
 - * - Friedensnobelpreisträger
 - * gemäss Beilage 1 (Variante 1)
- Empfang durch EDA-Protokoll
- Bezug der Hotelunterkünfte
- Uebrige Betreuung der Delegationen ist Sache der zuständigen Botschaften

Freitag, den 14. Juni 1991

Vormittag :

- Fortsetzung der Anreise nach Bern (über Belpmoos/Kloten/Cointrin) der eingeladenen Gäste und Delegationen
- Empfang durch EDA-Protokoll
- Bezug der Hotelunterkünfte

Nachmittag : Offizieller Programmbeginn

13.30-14.00 ca. Bezug der Sammeltreffpunkte der einzelnen
Gästegruppen

14.30 ca. - Fahrt zum Parlamentsgebäude der verschiedenen
Gäste- / Delegationskategorien nach genau
vorgeschriebenem Zeitplan und Anfahrtsroute

- Festlicher Empfang vor dem Bundeshaus

- Bezug der Plätze im Nationalratssaal

15.00 **Parlamentsgebäude :**
Eröffnung / Willkommensrede des
Nationalratspräsidenten

15.10 Aussenpolitische Grundsatzrede des
Bundespräsidenten

15.35 Glückwunschartikeln aller 5 Nachbarländer,
verlesen durch die 5 Aussenminister
(Reihenfolge : Amtsanciennität)

16.10 Rede des UNO-Generalsekretärs

16.25 Servieren einer Erfrischung

16.50 Verschiebung

Annexe No 3

17.15 **Stadttheater / Münster**

Musikalische Darbietung

18.00 Verschiebung zu den Unterkünften

20.00 **Casino, Salle**

Apéritif

Staatsbankett (ca. 300 Personen)

ENDE DES OFFIZIELLEN PROGRAMMS

Samstag, den 15. Juni 1991

10.00-11.30 **Bundeshaus / Lohn**

Sonderprogramm

Kontakte des Bundesrates mit den Aussenministerdelegationen und übrigen hohen Gästen

12.00 **Bellevue oder Lohn**

Déjeuner des Bundesrates zu Ehren der Gäste

14.15 Verschiebung

14.30 Abreise ab Belpmoos, Kloten, Cointrin

(allenfalls Privatprogramme)

Liste des titulaires du Prix Nobel de la Paix attribués dès 1944
 à des institutions ou personnalités encore en vie:

a. Institutions:

- Comité international de la Croix-Rouge (1944 et 1963), Genève
- Ligue internationale des Sociétés de Croix-Rouge (1963), Genève
- The American Friends Service Committee (1947), Philadelphia (USA)
- The Friends Service Council (1947), Londres
- Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (1954 et 1981), Genève
- UNICEF, (1965), Genève
- Organisation internationale du travail (OIT), (1969), Genève
- Amnesty International (1977), Londres
- Internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (International physicians for the prevention of nuclear war), (1985), Boston
- "Soldats de la Paix" des Nations-Unies (the United Nations peace-keeping forces office of the Secretary general, United Nations), (1988), New York

b. Personnalités (titulaires en vie):

- Linus Pauling (USA), 1962
- Norman I. Borlaug (USA), 1970
- Willy Brandt (RFA), 1971
- Henry Kissinger (USA), 1973
- Andrei Sakharov (URSS), 1975
- Betty Williams et Mairead Corrigan (IRL), 1976
- Menachem Begin (ISR.), 1978
- Mère Teresa (INDE), 1979
- Adolfo Perez Esquivel (ARGENT.), 1980
- Alfonso Garcia Robles (MEXIQUE), 1982
- Lech Walesa (POL.), 1983
- Desmond Tutu (AFR. DU SUD), 1984
- Elie Wiesel (USA), 1986
- Oscar Arias Sanchez (COSTA RICA), 1987

3003 Bern, 25. April 1989

An den Bundesrat

700e anniversaire de la Confédération: Journée des relations internationales à Berne

700 Jahre Eidgenossenschaft / Prägegewinn der Sondermünze 1991 und dessen Verwendung

Mitbericht

zu den Anträgen EVD/EDA und EVD/EDI/EFD vom 25. April 1989

Die zwei genannten Anträge sind am 25. April 1989 gegen Mittag verteilt worden.

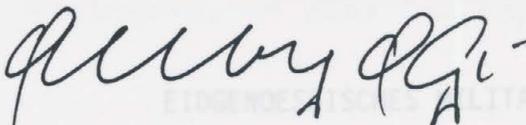
Gleichzeitig wurden beide Geschäfte für die Sitzung vom 26. April 1989 nachgemeldet.

Da die Zeit für ein ordnungsgemässes Mitberichtsverfahren nicht ausreicht und auch keine besondere Dringlichkeit vorliegt,

beantragen wir,

die Behandlung der zwei erwähnten Geschäfte um eine Woche zu verschieben.

EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND
 ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT



Adolf Ogi



EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE
 DEPARTAMENT FEDERAL MILITAR

DEPARTEMENT FEDERAL
 DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

CH-3003 Bern

26. April 1989

Berne, le 4 mai 1989

031/67

50 40

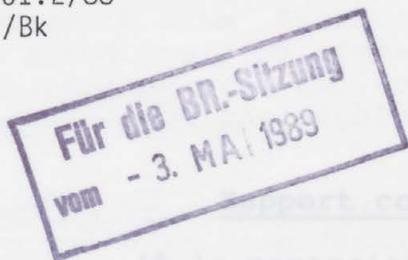
Unser Zeichen
 Notre référence
 Nostro segno

0461.2/88
 Mi/Bk

An den Bundesrat

Ihre Nachricht vom
 Votre communication du
 Suo comunicazione del

Ihr Zeichen
 Votre référence
 Vostro segno



700 Jahre Eidgenossenschaft:
 Tag der internationalen Beziehungen,
 14. Juni 1991 in Bern

Mitbericht

zum Antrag EDA/EVD vom 25. April 1989

Wir stimmen dem Konzept für den Tag der internationalen Beziehungen vom 14. Juni 1991 im Grundsatz zu.

Bezüglich Teilnehmer kommt unseres Erachtens nur die vorgeschlagene Variante 2 (160 Teilnehmer) in Frage. Abgesehen von den Platzverhältnissen im Nationalratssaal (die Schweizer Teilnehmer sind in den Teilnehmerzahlen der beiden Varianten nicht inbegriffen) erachten wir die Teilnahme der Friedensnobelpreisträger an der Feier für unnötig und sehen keinen Zusammenhang ihrer Einladung mit der 700-Jahrfeier der Eidgenossenschaft.

EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT

K. Villiger

DEPARTEMENT FEDERAL
DES AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

Berne, le 9 mai 1989

Au Conseil fédéral

Rapport complémentaire

(à la proposition du 25.4.1989)

700e anniversaire de la Confédération:
Journée des relations internationales
1991 à Berne (Tag der internationalen
Beziehungen 1991), le 14 juin 1991

La question ci-dessus a fait l'objet de la proposition conjointe DFAE/DFEP du 25 avril 1989 et figurait à l'ordre du jour de la séance du Conseil fédéral du 3 mai 1989.

1. Lors de la discussion du 3 mai, la question du cercle des participants étrangers à cette manifestation (cf. chiffre 2 de la proposition) est demeurée ouverte, le Conseil n'ayant pu se rallier ni à l'une ni à l'autre des 2 variantes proposées de l'Annexe 1. Tout en écartant de la variante 2 les lauréats du Prix Nobel de la Paix (titulaires institutionnels ou personnels et les 2 Neutres européens: Suède et Finlande), il a en effet été envisagé d'étendre le cercle des invités prévus par la variante 2 aux représentants de pays appartenant à des groupements spécifiques divers: Conseil de l'Europe (sans la Suisse, 22 Etats membres), la CSCE (34 membres sans la Suisse), les Neutres et les Non-alignés (une centaine), les pays de concentration de notre aide au développement (une vingtaine de pays les plus démunis du Tiers Monde) etc.
2. Un examen de ces diverses possibilités d'étendre l'invitation nous amène aux constatations suivantes:
Il est entendu que l'introduction de tout nouveau critère objectif de sélection d'hôtes étrangers, en plus des représen-

tants des 5 pays voisins, comporte des aléas. Celui de l'appartenance au Conseil de l'Europe entraînerait une concentration unilatérale d'invités des pays d'Europe occidentale et excluerait, ipso facto, tout représentant de pays de l'Est européen. Dans ce cas, il conviendrait d'inviter 17 délégations supplémentaires (22 ./ 5 des pays voisins).

En prenant le groupe des pays membres de la CSCE, le déséquilibre Est-Ouest serait largement corrigé, mais d'importants pays (Chine, Japon etc.) et l'ensemble du Tiers Monde resteraient exclus. Au-delà des délégués des pays voisins, il s'agirait, dans ce cas, d'inviter 29 délégations supplémentaires. (35 ./ Suisse et 5 voisins).

Choix politiquement osé et difficile, le recours au critère des "Neutres et Non-alignés" nous vaudrait peut-être des sympathies dans le Tiers Monde, mais ce critère n'est pas praticable en raison du nombre excessif de délégations à inviter (une bonne centaine). La limitation de l'invitation aux pays du Tiers Monde les plus défavorisés sur lesquels nous concentrons notre aide au développement (une vingtaine de pays actuellement) est aussi déconseillée par la Direction compétente (DEH) du DFAE: Elle susciterait de l'incompréhension ou des jalousies d'autres pays en développement politiquement importants pour notre pays (ex. Egypte, Algérie etc).

3. Comme on le voit, toute extension de l'invitation d'hôtes étrangers au-delà des délégations prévues des cinq pays voisins de la Suisse comporte des inconvénients et entraîne des déséquilibres régionaux ou politiques. Si le geste particulier que nous entendons faire en invitant nos 5 Etats limitrophes pour rehausser, par une délégation spéciale, leur participation à la cérémonie internationale de Berne, n'oublions pas que l'ensemble des Ambassadeurs accrédités y représenteront déjà la quasi totalité des pays avec lesquels la Suisse entretient des relations diplomatiques et que des hôtes étrangers seront également conviés à d'autres manifestations commémoratives prévues en 1991.
- De plus, il convient de relever que toute extension de l'invitation d'hôtes officiels étrangers entraînant un dépassement du nombre initialement proposé poserait des problèmes d'accueil et de protocole (limitation des places, logistique, sécurité, hébergement, coût etc.) quasi insurmontables. Qu'on songe, à titre d'exemple, au nombre de jours de préparation qu'occasionne déjà en temps normal une brève visite de travail ou de courtoisie d'un seul hôte officiel à Berne.

4. Au vu de ce qui précède, il paraît préférable de renoncer à toute extension du nombre des hôtes étrangers à convier à la Journée des relations internationales du 14 juin 1991 à Berne et de s'en tenir à la liste reproduite dans la variante 2 de l'Annexe 1 à la proposition du 25 avril 1989 (cf. aussi chiffre 2 du dispositif).

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

beschlossen:

1. Herr Alexander J. Lässer, geb. 1940, Dr. phil., dipl. Bauing. ETH, von Göttinghofen/Solgen TG, Direktor des Bundesamtes für Wasserwirtschaft, wird auf den 1. Juli 1989 in die Geberklasse Stufe IV befördert. Seine Jahresbezahlung wird auf Fr. 174'225.- festgesetzt. Der Beschäftigungsgrad beträgt 100 Prozent; Dienstort bleibt vorderhand Bern.
2. Von den versicherungstechnischen Aufwendungen des Bundes für den Einkauf in die Eidg. Versicherungskasse, die im Beharrungszustand Fr. 24'873.- betragen, wird Kenntnis genommen.

Pour co-rapport à:

- DFI
- DFJP
- DFM
- DFF
- DFTCE
- ChF

Für geliehenen Auszug,
der Protokollführer:

Kontrollzettel mit Stempel / <input type="checkbox"/> mit Beleg			
Nr.	Dep.	Anz.	Akten
	EDA		
	EDI		
	EPD		
	EMO		
X	EFD	2	-
	EVD		
	EVED	6	-
	SK		
X	EPR	2	-
X	Fin.Dm	2	-